

Présentation	3
Introduction	17
1 – Qu'est-ce que la bioéthique ?	17
■ <i>L'origine de la bioéthique</i>	17
■ <i>L'essor de la bioéthique</i>	18
■ <i>Bioéthique et morale</i>	18
a) L'éthique opposée de la morale	19
b) L'éthique éclairée par la morale	19
2 – Les caractères de la bioéthique	20
■ <i>La bioéthique est-elle universelle ?</i>	20
a) La vocation à l'universalité	20
b) Le constat de la disparité	20
c) L'équilibre entre universalité et diversité	20
■ <i>La bioéthique est-elle intemporelle ?</i>	21
3 – Le rôle de la bioéthique	22

1

Le cadre institutionnel de la bioéthique

Chapitre 1 – Le cadre national de la bioéthique

25

1 – Le processus législatif

25

- Les lois de bioéthique

25

- Le travail législatif

26

 - a) Les rapports du Conseil d'État

26

 - b) Les rapports *ad hoc*

26

 - c) L'office parlementaire des choix technologiques et scientifiques (OPECST)

26

 - d) Les documents de travail du Sénat

27

2 – Les instances éthiques

27

- Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé

27

 - a) Composition

27

 - b) Saisine

27

 - c) Rôle

28

- Les comités d'éthique

28

 - a) Les comités d'éthique hospitaliers

28

 - b) Les comités d'éthique des établissements de recherche

28

- Les espaces régionaux et inter-régionaux d'éthique

29

3 – Les agences sanitaires

29

- La Haute autorité de santé

29

- L'Agence de la biomédecine

30

- L'établissement français du sang

30

1 – Les institutions européennes	31
■ <i>Le Conseil de l'Europe</i>	31
a) Les textes non contraignants	31
b) Les textes contraignants	32
■ <i>L'Union européenne</i>	35
a) Les textes non contraignants	35
b) Les textes contraignants	35
c) La jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE)	36
2 – Les Nations unies	37
■ <i>L'Organisation mondiale de la santé (OMS)</i>	37
■ <i>L'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)</i>	37
3 – Les Organisations non gouvernementales (ONG)	38
■ <i>L'association médicale mondiale (AMM)</i>	38
■ <i>Le Conseil des organisations Internationales des Sciences médicales (COISM)</i>	38

2

L'être humain

1 – Le corps humain	41
■ <i>Les principes protecteurs de la personne en son corps</i>	42
a) Le principe d'inviolabilité du corps humain	42
b) Le principe d'indisponibilité du corps humain	42
c) Le principe de non-patrimonialité du corps humain	43

■ <i>La mise en œuvre des principes</i>	44
a) Les actes auxquels la personne peut consentir sur son corps	44
b) Les actes auxquels la personne ne peut pas consentir	45
2 – Le régime général des éléments et produits du corps humain	46
■ <i>Le consentement</i>	46
a) La nécessité du consentement	46
b) Les limites du consentement	47
c) Les modalités du consentement	47
■ <i>La gratuité</i>	48
a) L'absence de rémunération du donneur	49
b) Les limites à la non-patrimonialité	49
c) La prise en charge des frais liés au prélèvement	50
■ <i>L'anonymat</i>	51
a) Le fondement du principe	51
b) Les exceptions au principe d'anonymat	51
c) Le don d'organes entre vifs	52
■ <i>L'interdiction de la publicité</i>	52
■ <i>Le respect des exigences sanitaires</i>	53
a) Les maladies transmissibles	53
b) Les autorisations	53
3 – Les règles spécifiques aux différents types de don	53
■ <i>Le prélèvement sur donneur vivant</i>	53
a) Le prélèvement d'organes	53
b) Le prélèvement de tissus et cellules, et la collecte de produits	54
c) Le recueil des gamètes	56
d) Le prélèvement de cellules dans le cordon et le placenta	56
■ <i>Le prélèvement sur donneur décédé</i>	57
a) Le constat de la mort	57
b) Le prélèvement sur défunt majeur	57
c) Le matériel sur défunt mineur ou majeur protégé.	58
d) Le prélèvement de tissus embryonnaires ou fœtaux	58

1 – Définition de l'embryon in vitro

- L'individu issu de la fécondation
- L'individu constitué par clonage
- L'embryon et pré-embryon

2 – L'obtention des embryons

- La conception in vitro en vue de l'AMP
- La prohibition du clonage
- Les embryons transgéniques ou chimériques

3 – La conservation des embryons

4 – Le déplacement des embryons

5 – Le devenir des embryons

- L'accueil de l'embryon par un autre couple
- L'abandon de l'embryon pour la recherche
- La décongélation des embryons

6 – Le statut de l'embryon

- Une question systématiquement mise de côté
 - a) La volonté de neutralité
 - b) Les raisons de cette volonté de neutralité
- Une question toujours à résoudre
 - a) Personne humaine et personne juridique
 - b) Être humain et personne humaine
 - c) Conclusion : le doute suffit

1 – L'interruption volontaire de grossesse

- Le caractère d'exception de l'interruption volontaire de grossesse

■ <i>Les cas d'interruption volontaire de grossesse</i>	74
a) <i>L'interruption avant la fin de la douzième semaine de grossesse</i>	74
b) <i>L'interruption de grossesse pratiquée pour motif médical</i>	75
■ <i>La clause de conscience des professionnels de santé</i>	75
■ <i>L'interruption de grossesse illégale</i>	76
■ <i>L'entrave à IVG</i>	77
2 – L'interruption accidentelle de grossesse	77
■ <i>Le refus de l'homicide involontaire sur l'enfant à naître</i>	77
■ <i>L'incohérence de la répression pénale</i>	78

Chapitre 6 – Recherche et être humain **79**

1 – La recherche biomédicale sur l'être humain	79
■ <i>Les conditions de la recherche biomédicale</i>	79
■ <i>Les parties à la recherche</i>	80
a) <i>Les responsables de la recherche</i>	80
b) <i>Les personnes pouvant faire l'objet d'une recherche</i>	80
■ <i>Le consentement de la personne se prêtant à une recherche biomédicale</i>	80
a) <i>Mineurs et majeurs protégés</i>	81
b) <i>Risque sérieux d'atteinte à la vie privée ou à l'intégrité du corps humain</i>	81
c) <i>Personne décédée</i>	81
■ <i>Les dommages occasionnés par la recherche</i>	82
2 – La recherche sur l'embryon	82
■ <i>Le principe : l'interdiction de la recherche</i>	83
a) <i>Les cellules souches embryonnaires et les lignées</i>	83
b) <i>Les études ne portant pas atteinte à l'embryon</i>	83
c) <i>L'enjeu du principe d'interdiction</i>	84
■ <i>L'autorisation par exception de la recherche sur l'embryon</i>	84

■ <i>Le débat sur la recherche sur l'embryon</i>	85
a) La perspective de progrès médicaux majeurs	85
b) Les méthodes alternatives de recherche	85
■ <i>Les mesures annonçant la fin de la recherche sur l'embryon</i>	86
3 – Brevet et corps humain	87
■ <i>La brevetabilité du corps humain et ses éléments</i>	88
■ <i>La contrariété à la dignité, à l'ordre public et aux bonnes mœurs</i>	89
a) La définition de l'embryon	89
b) L'utilisation de l'embryon à des fins de recherche scientifique	89
c) La destruction lointaine des embryons humains	90

Chapitre 7 – La fin de vie **91**

1 – Les personnes en fin de vie **91**

■ <i>L'interdiction de donner la mort</i>	91
a) L'euthanasie est un meurtre	92
b) Une exception d'euthanasie ?	92
c) La répression de l'euthanasie	94
■ <i>Le refus de l'acharnement thérapeutique</i>	95
a) Pas d'obstination déraisonnable	95
b) Le malade en fin de vie hors d'état de s'exprimer	95
■ <i>La dignité de la fin de vie</i>	96
a) Le droit aux soins palliatifs	96
b) Le traitement de la douleur	96

2 – La personne après la mort **97**

■ <i>La mort</i>	97
a) Le constat de la mort	97
b) Les personnes en état végétatif	98
■ <i>Le cadavre</i>	98
a) L'inhumation	98
b) La crémation	99
c) Le respect du cadavre	99

■ <i>Le cas particulier du cadavre de l'embryon</i>	101
a) L'état civil	101
b) Les funérailles	101

3

L'assistance médicale à la procréation

Chapitre 8 – L'accès à l'assistance médicale à la procréation **105**

1 – La définition de l'assistance médicale à la procréation **105**

2 – Les conditions d'accès à l'AMP **106**

■ <i>Les conditions relatives au couple demandeur</i>	106
a) Légitimité de l'ordre public en matière d'AMP	106
b) Un couple	107
c) Un couple composé d'un homme et une femme	107
d) Un couple infertile ou risquant de transmettre une maladie	107
e) Un couple vivant	107
f) Un couple en âge de procréer	109
■ <i>Le consentement du couple</i>	109
a) L'information du couple	109
b) L'expression du consentement	109
c) La révocation du consentement	110

Chapitre 9 – Le don de gamètes **111**

1 – Les modalités du don de gamètes **111**

■ <i>Les conditions relatives aux receveurs</i>	111
■ <i>Les conditions relatives au donneur</i>	112
a) Le consentement du donneur	112
b) Le mineur et le majeur protégé	112
c) Le cas des donneurs n'ayant pas procréé	112

■ <i>Le nombre des enfants issus du don</i>	113
■ <i>L'anonymat du donneur</i>	113
2 – Les questions suscitées par le don de gamètes	113
■ <i>La question de l'anonymat du donneur</i>	113
■ <i>La filiation privée de son fondement biologique</i>	114
■ <i>L'abandon de l'exigence que le donneur ait procréé</i>	115
a) <i>L'illusoire consentement du donneur n'ayant pas procréé</i>	115
b) <i>Les risques psychologiques encourus par le donneur</i>	115
c) <i>La possibilité de conserver des gamètes pour le compte du donneur</i>	116
Chapitre 10 – Filiation et AMP	117
<hr/>	
1 – <i>L'établissement de la paternité en cas d'AMP avec donneur</i>	117
2 – <i>La contestation de la filiation en cas d'AMP avec donneur</i>	118
■ <i>Le principe : l'interdiction de contester la filiation de l'enfant</i>	118
■ <i>Les exceptions</i>	118
Chapitre 11 – La gestation pour autrui	119
<hr/>	
1 – <i>La définition de la maternité pour autrui</i>	119
2 – <i>La prohibition de la maternité pour autrui</i>	119
■ <i>La condamnation par la jurisprudence</i>	119
■ <i>La condamnation par la loi</i>	120
3 – <i>La situation des enfants nés d'une mère porteuse</i>	120
■ <i>La déclaration dans l'acte de naissance</i>	120
■ <i>La reconnaissance</i>	120
■ <i>La possession d'état</i>	121
■ <i>La transcription des actes de naissance étrangers</i>	121
■ <i>L'adoption</i>	122
4 – <i>Les raisons de la prohibition légale</i>	122
■ <i>La prohibition protège l'enfant</i>	122

■ <i>La prohibition protège la gestatrice</i>	123
■ <i>Gestation pour autrui et adoption</i>	123
■ <i>L'encadrement de la pratique serait illusoire</i>	123
■ <i>La légalisation ne résoudrait pas le cas des enfants nés de la GPA</i>	124
■ <i>« Régulariser » la situation juridique des enfants ?</i>	124

4

L'information génétique

Chapitre 12 – Le diagnostic avant la naissance 127

1 – Le diagnostic préimplantatoire (DPI)	128
2 – Le double diagnostic préimplantatoire ou « bébé médicament »	128
3 – Le diagnostic prénatal (DPN)	129
■ <i>La proposition des examens</i>	129
■ <i>La réalisation des examens</i>	130
■ <i>Le risque avéré d'anomalie du fœtus</i>	130
■ <i>L'issue du diagnostic prénatal</i>	130
4 – L'enfant né handicapé d'un handicap non décelé	131
■ <i>La situation de l'enfant</i>	131
a) <i>Le handicap a été causé ou aggravé par une faute du médecin</i>	131
b) <i>Le handicap est congénital</i>	131
■ <i>La situation des parents</i>	132
■ <i>Les difficultés d'application de la loi du 4 mars 2002</i>	132

Chapitre 13 – L'examen des caractéristiques génétiques

135

1 – Le diagnostic génétique

135

■ *La finalité de l'examen des caractères génétiques*

135

a) Examen à des fins médicales

136

b) Examen à des fins de recherche scientifique

136

c) Pas d'examen dans un autre but

136

■ *Les modalités de l'examen des caractères génétiques*

137

2 – L'information génétique à caractère familial

137

■ *La préparation avant l'examen*

137

■ *La situation après le diagnostic*

137

■ *L'obligation d'informer*

138

■ *Le don de gamètes*

138

Chapitre 14 – L'identification par empreintes génétiques

139

1 – L'identification dans le cadre d'une procédure judiciaire

139

■ *L'identification en matière civile*

139

■ *L'identification en matière pénale*

140

2 – L'identification à des fins médicales ou de recherche scientifique

141

3 – L'identification aux fins d'établir l'identité d'un défunt

142

4 – Tests ADN et regroupement familial

142

Bibliographie

143